Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260306-DCM20260307-DE

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 6 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars, à dix-huit heures.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle CARIOU, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme MASSON Liza et LEGRAND Denis, absents excusés ayant donné respectivement pouvoir à Mme KÉRÉBEL Karine et CARIOU Gisèle.
Le quorum a été atteint avec 15 présents.
M. Hervé QUINQUIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération DCM n°2026-03-007 OUVERTURE DU BUDGET ANNEXE COURTIL DU DROELLOC

Dossier présenté par : Gisèle CARIOU

Mme le Maire rappelle que la commune est en train d'acquérir une réserve foncière à l'Est du bourg et élabore en lien avec Géoarchitecture une approche de l'urbanisation de la zone qui sera constructible au PLUI.
Entendu les explications de Madame le Maire

Le Conseil Municipal, après avis de la commission finances,
décide la création du lotissement du Courtil du Droelloc et l'ouverture de son budget annexe.

Résultat du vote : unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,
Gisèle CARIOU